Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 12

Artikel: Genève : une consécration

Autor: Lechner-Wiblé, Monique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Fribourg

Quatorze femmes siègeront au Grand Conseil

A la mi-novembre, le peuple fribourgeois fut appelé à élire les préfets, les conseillers d'Etat et les députés au Grand Conseil. Seul avec le canton de Berne, Fribourg inaugurait la nomination des préfets par le peuple. Comme chacun peut le deviner, aucune femme n'était candidate, de même que pour le conseil d'Etat. Ces deux niveaux de la politique fribourgeoise restent encore l'apanage des hommes. De nature d'ailleurs timide, la femme fribourgeoise n'ose peut-être pas se lancer dans cette aventure...

Sur un total de 465 candidats pour le Grand Conseil, 57 femmes se présentaient. Quatorze femmes furent élues dont six en ville de Fribourg. Lors de la précédente législature 9 députées suivirent pendant 5 ans les débats de la politique fribourgeoise. Dès l'année prochaine, les nouvelles candidates représenteront le 10,7% du total des députés du Grand Conseil (1307). Ce résultat que l'on peut applaudir est-il une des suites de l'année de la femme? Y a-t-il eu une prise de conscience des femmes intéressées à la politique ou s'agit-il tout simplement d'une astuce des partis pour obtenir des voix d'un électorat encore tout neuf pour certains? (N'oublions pas que les Fribourgeoises ne votent que depuis 5 ans).

Il est difficile de trancher et nous pensons que ces trois facteurs ont dû avoir un rôle, conscient ou non, dans le résultat final. Quatorze femmes, dont six réélues, siègeront. Trois districts (la Broye, la Veveyse et la Singine) ne jugèrent pas opportun d'élire des représentantes. Certaines candidates figurèrent sur les listes mais restèrent en arrière dans la course à l'élection.

On peut cependant se poser une question: cette représentation féminine va-t-elle changer quelque chose? Nous avons demandé à Madeleine Duc, député réélue, de nous donner son avis sur ce sujet:

« Dans la législature passée, la présence des femmes n'a rien changé. Elles ont dû d'abord s'apprivoiser aux débats; d'autre part, elles étaient avant tout liées à un parti. Actuellement, je pense que la présence des femmes sera très importante si l'on sait que prochainement trois projets de loi les intéressant tout particulièrement vont être discutés: le projet de loi sur la scolarité primaire, celui sur l'aide globale à la jeunesse et la loi d'application du nouveau droit de filiation. Evidemment, tout dépendra de la personnalité de chacune. Trop de députées n'osent encore pas s'affirmer et marquent trop leur attachement à leur parti. Nous pouvons espérer que les nouvelles députées essayeront d'être plus actives. »

Françoise Chuard

Vaud

Amnesty International

A la demande des groupes de Lausanne d'Amnesty International plus de 100 acteurs et chanteurs de Suisse romande ont écrit au président d'Indonésie, le Général Souharto, pour demander la libération d'un acteur, M. Badawi. Arrêté il y a 11 ans pour son activité de chansonnier, M. Badawi croupit sans jugement avec 15000 autres prisonniers politiques dans l'un des deux camps de détention de l'île de Buru (Archipel des Moluques).

Expositions et causeries

Au Lyceum: le 10 décembre, à 17 heures, Elisabeth Burnod parlera de la «séparation des mondes» et signera son livre «Le Dimanche Padouan». Le 14 janvier 1977, à 17 heures, Pauline Doleyres, professeur, parlera d'«Henry Warnéry, poète vaudois».

A la **Maison de la femme** (Eglantine 6), la Galerie de l'Eglantine expose du 25 novembre au 18 décembre des peintures et gravures de Marie-Louise Carrard. L'exposition est ouverte tous les jours ouvrables de 14h.30 à 18h.30 et le samedi de 14h.30 à 17 heures.

Jura

Quand les femmes veulent leur place...

Le droit de vote octroyé aux femmes dès 1971 n'a décidément pas provoqué les révolutions que certains avaient peintes sur la muraille du changement.

A Delémont, les sept femmes qui siègent au Conseil de ville (appelé ailleurs Conseil général) ont constaté que la représentation féminine au sein des commissions communales permanentes étaient insuffisante. Les conseillères ont déposé ensemble une motion qui stipule: « qu'une femme au moins doit faire partie de chaque commission ».

Selon les règlements d'organisation des municipalités, il appartient généralement aux partis politiques de faire des propositions pour la formation des commissions.

La motion entraîne une modification du règlement si elle est acceptée. Mme Valentine Friedli, conseillère (et seule femme de la Constituante), défendit la motion devant le Conseil de ville delémontain qui l'agréa par 28 voix contre 3. C'est une victoire, du moins un premier palier de franchi, car une votation populaire devra l'entériner.

Petite porte ou manière forte ?

Les commentateurs s'en sont donné à cœur joie. L'un estima que la déposition d'un postulat eut été une meilleure opération (gain de temps). Postulat en main, le conseil municipal aurait invité les partis à présenter des candidatures féminines. Ce n'était pas une garantie, les sept conseillères n'en ont pas voulu. Notre commentateur de conclure que les femmes feront leur entrée dans les commissions par « la petite porte », puisque ce sera grâce à un texte plutôt que par une désignation spontanée, ce qui est sans conteste plus « élégant ».

Il s'agit bien d'élégance! L'important, c'est d'être présentes en faisant fi des gracieusetés hypothétiques.

Autre remarque du même commentateur: « Pendant longtemps, les Suisses ont privé les Suissesses d'un droit de vote — parfaitement légitime. C'est une négligence qu'il faut payer. Nous considérons donc la décision du législatif delémontain comme une réparation en dommages et intérêts. »

Aussi noble que soit l'intention, il ne s'agit pas de faire réparation en distribuant un sucre par-ci par là; ni en méditant sur des dédommagements. Dans cette optique, nous n'aurions que des soldes pour balance, des places d'appoint, des rôles de compensation.

Il est grand temps de tordre le cou à ce genre de réflexions. Les Delémontaines ont utilisé la manière forte; c'est une façon de faire valoir leurs droits en refusant ce qui aurait pu avoir une allure de cadeau. Qui leur emboîtera le pas?

Bienne

Nous relevons avec une vive satisfaction que Me Heidy Sieber a été élue brillamment présidente du Tribunal III à Bienne devant un concurrent masculin. Nos félicitations à Mme Sieber qui fut jusqu'ici greffière.

A.-M. S.

L'Association genevoise pour les Droits de la femme
et
Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises

ont organisé une

Conférence publique

suivie d'une discussion

le mercredi 1er décembre

sur la révision du Code civil concernant

Les effets du mariage

et

Les régimes matrimoniaux

Orateurs: **Me Emma KAMMACHER,** avocate, membre de la Commission fédérale de révision; **Me Gilles PETITPIERRE,** avocat, professeur à l'Université, membre de la Commission fédérale de révision.

Vaud

Un jeune homme pourra enseigner dans les classes enfantines

Lors de la session extraordinaire du mois de septembre, la réorganisation de l'enseignement passa en second débat et le point qui retint les députés vaudois fut celui des «maîtres enfantins»! Le député Hugli de Villars-Lussery entama un combat d'arrière-garde déposant un amendement: les hommes ne seraient pas autorisés à enseigner dans les classes enfantines. Ses arguments (dont le principal était qu'il ne fallait pas introduire un loup dans la bergerie) ne convainquirent fort heureusement pas les députés qui refusèrent l'amendement par 66 voix contre 43. Pourquoi un jeune homme, en effet n'aurait-il pas les qualités nécessaires pour s'occuper de petits enfants? J'en connais qui sont très doués pour ce genre d'activité.

S. Ch.

Nouvelle «consultation» à Lausanne

Le couple qui a des difficultés sexuelles n'a plus besoin d'aller à Genève: une consultation vient en effet de s'ouvrir à Lausanne. Cette consultation ouverte à la Maternité du CHUV (sur rendez-vous: 021/41 25 18) reçoit des couples qui vivent normalement ensemble, mais qui ont des difficultés d'ordre sexuel, qui tiennent l'un à l'autre et ont la volonté de résoudre leur problème. Collaborent à cette consultation: la policlinique de gynécologie et la policlinique psychiatrique; les troubles dont on peut souffrir dans ce domaine peuvent, en effet, avoir des causes d'ordre psychique et d'ordre somatique.

La chaîne des consultations destinées aux familles s'est ainsi allongée; la dernière née s'insère tout naturellement dans le prolongement de l'action menée par Pro Familia, le Planning familial, l'Office médico-pédagogique vaudois, la policlinique psychiatrique, le Centre social protestant et d'autres services sociaux.

Genève

Une consécration

Le dimanche 17 octobre dernier, la paroisse des Pâquis-Prieuré-Sécheron était en fête. Plus une seule place vide dans ce temple, situé en plein cœur de ce vieux quartier genevois. Une atmosphère de joie et de recueillement régnait dans cet auditoire où tous les âges étaient représentés. De quoi s'agissait-il en fait? De la consécration de Mlle Marie-Madeleine Necker, assistante de cette paroisse depuis près de quinze ans. Ce fut une cérémonie à la fois grande et simple. Mlle Necker monta en chaire et expliqua le chemin qu'elle avait parcouru depuis le temps de ses études jusqu'à ce moment si important dans sa vie et dans la vie de l'Eglise de Genève. Elle sut utiliser un ton et un style à la fois ferme et chaleureux pour situer sa position de femme œuvrant dans son Eglise. Elle insista sur le fait qu'elle était dans la joie d'avoir pu servir son Seigneur depuis sa jeunesse et qu'elle espérait pouvoir le faire encore dans les années à venir.

La situation de la femme travaillant dans l'Eglise en général a fortement évolué durant les quelque trente-cinq ans d'activité de Mlle Necker. L'homme et la femme collaborent fortement dans les ministères paroissiaux. Il devenait juste et naturel qu'une femme, profondément convaincue de sa vocation, puisse demander une consécration. Il est bon de rappeler que Marie-Madeleine Necker avait été élève de l'Institut des Ministères féminins, fondé au lendemain de la première guerre mondiale. Cette école de type universitaire avait pour but de former des femmes pour le service chrétien en général. Elle a trouvé sa voie plus particulièrement dans l'activité de paroisse. Ses collègues masculins lui ont confié de plus en plus de travail pastoral et ont accentué une collaboration qui devrait être toute naturelle dans les milieux ecclésiastiques. En effet, l'homme et la femme doivent coordonner leurs efforts, et non plus être subordonnés l'un à l'autre, pour rendre ainsi leur travail encore plus fructueux et plus rayonnant.

Monique Lechner-Wiblé

suite page 6

Neuchâtel

Association pour les Droits de la Femme

Réunies à Neuchâtel sous la présidence de Mme Erica Borel, les déléguées de l'Association cantonale neuchâteloise pour les Droits de la Femme ont eu, à travers le rapport d'activité de la présidente, un aperçu rétrospectif du travail de l'année écoulée qui a mis en évidence le chemin parcouru :

— 183 femmes siègent dans les Conseils généraux (législatifs) des communes du canton (65 socialistes, 35 libérales et 30 radicales, 46 des Ententes communales et des Indépendants, 5 du PPN et 2 du POP)! A ce nombre il faut ajouter les sept députées au Grand Conseil (1 libérale, 1 radicale, 1 popiste et 4 socialistes). Au total ce sont *plus de 200 femmes* qui, dans le canton, *font partie des autorités!*

— Les nouveaux *droits d'adoption et de filiation* sont entrés en vigueur et plus de 60000 signatures sont venues appuyer l'initiative populaire pour *l'égalité des droits;*

— L'octroi du *suffrage féminin aux femmes de Vaduz*, capitale du Liechtenstein, fait espérer que, sans tarder, toutes les femmes de ce petit Etat en bénéficieront;

— l'apparition du remarquable mouvement des femmes irlandaises pour ramener la paix dans cette île déchirée par la guerre civile depuis tant d'années, est à saluer chapeau bas;

Les réalisations au niveau du canton, bien qu'encourageantes, ont pour contrepoids la stagnation de nos effectifs, qui nous préoccupe, mais ne saurait être un motif d'abandon, car l'amélioration de la condition féminine reste un postulat très valable qui doit nous attirer les jeunes et nous donner la satisfaction d'être fidèles à nos pionnières.

Néanmoins, des rapports de nos groupes se dégage quelque pessimisme, surtout après la défection du groupe Contact animé par de jeunes femmes qui se sont ensuite dispersées. A nous de rechercher des moyens d'action et de collaboration plus efficients. A La Chaux-de-Fonds toutefois, une vente publique de livres a rapporté un joli bénéfice et la présentation de films de metteurs en scène féminins au Club 44, par notre groupe, attira un public attentif. La section de Colombier est de beaucoup la plus vaillante et la plus stable grâce à quelques membres qui se dévouent remarquablement.

Quatre représentantes du canton assistaient à l'Assemblée suisse de déléguées de l'Association, le 15 mai, à Bienne, célébrée sur le lac par un temps splendide. Cependant la prédominance de certaines sections y fut, semble-t-il, désagréablement ressentie. L'aide aux pays en voie de développement y fut remise en question et l'imposition fiscale séparée de la femme mariée, objet d'un débat, a mis en lumière la nécessité d'une information plus approfondie sur la situation à cet égard dans les divers cantons.

D'une statistique établie en janvier 76, il ressort que 14 femmes siègent au Conseil national, sur 200 conseillers nationaux, ce qui équivaut à 7%, et que, si l'on tient compte aussi du Conseil des Etats, la proportion tombe à 5,7%, coefficient bien faible pour un pays qui prétend être à la tête du progrès!

Jy Humbert-Droz

Le Centre de Liaison et l'Association pour les Droits de la Femme

avaient ensemble collaboré à l'organisation d'une conférence publique sur le *nouveau droit matrimonial* présentée par Me Claudine Gabus-Steiner à l'auditoire des Terreaux.

Les organisations féminines cantonales (consommatrices, paysannes, groupes féminins des partis politiques, etc.) y étaient représentées en nombre. Témoignant de leur intérêt pour les dispositions contenues dans le projet de nouveau droit matrimonial, elles ont animé la discussion qui suivit l'exposé de la conférencière, extrêmement vivant et pratique, fondé sur l'expérience d'une juriste rompue aux solutions de cas épineux, tels qu'ils se présentent souvent à son étude.

Le nouveau droit matrimonial touche de manière essentielle aux effets généraux du mariage. Le nom du couple sera celui que choisiront les fiancés, la femme pourra conserver son droit de cité aux niveaux communal, cantonal et fédéral, les époux choisiront d'un commun accord leur demeure, la femme aura le droit de s'opposer à la résiliation du bail, elle pourra exercer la profession de son choix, avec égards pour son conjoint et dans les intérêts du ménage. Les charges concernant le ménage, les soins et l'éducation des enfants seront réparties par égalité. L'union conjugale sera protégée par des commissions de consultations familiales et conjugales auxquelles les conjoints pourront s'adresser en cas de difficultés et la représentation de l'union conjugale ne sera plus l'attribut exclusif du mari, mais reviendra aux deux conjoints, à part égale.

Ce ne sont là que certains aspects et avantages du nouveau régime matrimonial proposés dans le projet actuellement en procédure de consultation, régime qui innove au bénéfice évident de la femme qui, de mineure en fonction de l'actuel code civil vieux de 70 ans, sera promue majeure en devenant l'égale de son conjoint, dotée de droits, mais aussi de responsabilités équivalents.

A noter que la question du choix du patronyme, auquel le Conseil fédéral n'a pas donné sa bénédiction, ne constitue qu'un point secondaire du projet qui ne doit pas servir d'handicap à l'adoption par le législateur de ce droit nouveau que la femme-citoyenne consciente n'hésitera pas à soutenir puisqu'il fera d'elle une partenaire à égalité.

Jy Humbert-Droz